

Nom commercial : Korox® (REF 46014)

Version actuelle: 1.0.7, établi le: 19.10.2015

Version remplacée: 1.0.6, établi le: 10.07.2015

Région: FR

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

**Korox® (REF 46014)**

**Korox® 250 (REF 46014, 54300)**

**Korox® 110 (REF 46044, 54299)**

**Korox® 50 (REF 46062, 54298)**

**Korox® 25 (REF 46036)**

Dénomination de la substance oxyde d'aluminium  
Numéro d'enregistrement 01-2119529248-35  
REACH

Numéros d'identification

N° CAS 1344-28-1  
N° CE 215-691-6

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Production de prothèses dentaires dans un laboratoire

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

BEGO Bremer Goldschlägerei  
Wilh. Herbst GmbH & Co. KG  
Wilhelm-Herbst-Str. 1  
28359 Bremen

N° de téléphone +49/ 421/ 2028 – 0  
N° Fax +49/ 421/ 2028 – 115  
e-mail msds@bego.com

**Service émetteur / téléphone**

Services d' Etudes & de Développement de matériaux, d'alliages et de produits céramiques; +49/ 421/ 2028 – 130  
(Chef du service de développement d'alliages)

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

msds@bego.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Informations relatives à la classification**

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification et d'étiquetage du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification et d'étiquetage mentionnés dans la 67/548/CE dite Directive substances dangereuses (DSD)

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Non pertinent

### 2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Le produit n'est pas considéré comme PBT.

**Nom commercial :** Korox® (REF 46014)**Version actuelle:** 1.0.7, établi le: 19.10.2015**Version remplacée:** 1.0.6, établi le: 10.07.2015**Région:** FR

Evaluation vPvB  
Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

**Caractérisation chimique**

Dénomination de la substance oxyde d'aluminium

**Numéros d'identification**

N° CAS 1344-28-1

N° CE 215-691-6

#### 3.2 Mélanges

Non applicable. Le produit n'est pas un mélange.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

**Indications générales**

S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

**Après inhalation**

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais. Après inhalation massive de poussières, appeler aussitôt un médecin.

**Après contact cutané**

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

**Après contact oculaire**

Retirer les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

**Après ingestion**

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Appeler immédiatement le médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

**Agent d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone; extincteur à poudre; Eau pulvérisée; Mousse

**Agent d'extinction non approprié**

Jet d'eau

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucuns connus.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Le produit par lui-même ne brûle pas ! Accorder les produits d'extinction et les mesures de lutte contre les incendies au feu de l'environnement. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

Nom commercial : Korox® (REF 46014)

Version actuelle: 1.0.7, établi le: 19.10.2015

Version remplacée: 1.0.6, établi le: 10.07.2015

Région: FR

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Eviter la formation de poussières. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement. Eviter le dégagement de poussières. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhaler les poussières. Conserver à l'écart des aliments et boissons.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

#### Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: Substances explosives

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde d'aluminium	1344-28-1	215-691-6
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agent chimiques en France</b>			
Aluminium (trioxyde de di-)			
	VME	10	mg/m <sup>3</sup>
2	Poussières		
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agent chimiques en France</b>			
Poussières réputées sans effet spécifique			
	VME	10, 5a	mg/m <sup>3</sup>

**Nom commercial :** Korox® (REF 46014)

**Version actuelle:** 1.0.7, établi le: 19.10.2015

**Version remplacée:** 1.0.6, établi le: 10.07.2015

**Région:** FR

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de poussières lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Filtre respirateur (partic.) : Feinstaubmaske (Schutzstufe P2)

#### Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

#### Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

#### Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État/Couleur</b>	
Poudre	
blanc	
<b>Odeur</b>	
inodore	
<b>Seuil d'odorat</b>	
Donnée non disponible.	
<b>pH</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'ébullition / Zone d'ébullition</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point de fusion / Zone de fusion</b>	
Valeur	env. 2000 °C

Nom commercial : Korox® (REF 46014)

Version actuelle: 1.0.7, établi le: 19.10.2015

Version remplacée: 1.0.6, établi le: 10.07.2015

Région: FR

**Point de décomposition / Zone de décomposition**

Donnée non disponible.

**Point d'éclair**

Donnée non disponible.

**Température d'auto-inflammabilité**

Donnée non disponible.

**Propriétés comburantes**

Donnée non disponible.

**Propriétés explosives**

Donnée non disponible.

**Inflammabilité (solide, gaz)**

Donnée non disponible.

**Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;**

Donnée non disponible.

**Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité**

Donnée non disponible.

**Pression de vapeur**

Donnée non disponible.

**Densité de vapeur**

Donnée non disponible.

**Taux d'évaporation**

Donnée non disponible.

**Densité relative**

Donnée non disponible.

**Densité**

Valeur	3,7	-	4,5	g/cm <sup>3</sup>
--------	-----	---	-----	-------------------

**Densité apparente**

Valeur	500	-	2500	kg/m <sup>3</sup>
--------	-----	---	------	-------------------

**Solubilité dans l'eau**

Remarque	insoluble
----------	-----------

**Solubilité(s)**

Donnée non disponible.

**Coefficient de partage: n-octanol/eau**

Donnée non disponible.

**Viscosité**

Donnée non disponible.

**9.2 Autres informations**

**Autres informations**

Donnée non disponible.

Nom commercial : Korox® (REF 46014)

Version actuelle: 1.0.7, établi le: 19.10.2015

Version remplacée: 1.0.6, établi le: 10.07.2015

Région: FR

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Donnée non disponible.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Néant, à l'utilisation appropriée.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité orale aiguë

Donnée non disponible.

#### Toxicité dermale aiguë

Donnée non disponible.

#### Toxicité aiguë par inhalation

Donnée non disponible.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Donnée non disponible.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Donnée non disponible.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible.

#### Cancérogénicité

Donnée non disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Donnée non disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Donnée non disponible.

#### Danger par aspiration

Donnée non disponible.

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Le contact avec la peau et les yeux peut causer une irritation abrasive. L'inhalation de poussières peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Nom commercial : Korox® (REF 46014)

Version actuelle: 1.0.7, établi le: 19.10.2015

Version remplacée: 1.0.6, établi le: 10.07.2015

Région: FR

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

<b>Toxicité sur les poissons (aigüe)</b>
Donnée non disponible.
<b>Toxicité sur les poissons (chronique)</b>
Donnée non disponible.
<b>Toxicité pour les daphnies (aigüe)</b>
Donnée non disponible.
<b>Toxicité pour les daphnies (chronique)</b>
Donnée non disponible.
<b>Toxicité pour les algues (aigüe)</b>
Donnée non disponible.
<b>Toxicité pour les algues (chronique)</b>
Donnée non disponible.
<b>Toxicité sur bactéries</b>
Donnée non disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

<b>Biodégradabilité</b>	
Remarque	Les méthodes d'évaluation de la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	
Evaluation PBT	Le produit n'est pas considéré comme PBT.
Evaluation vPvB	Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

### 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

### 12.7 Autres informations

<b>Autres informations</b>
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

Nom commercial : Korox® (REF 46014)

Version actuelle: 1.0.7, établi le: 19.10.2015

Version remplacée: 1.0.6, établi le: 10.07.2015

Région: FR

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

### 14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

### 14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

### 14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non pertinent

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements UE

#### **Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

Le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à autorisation selon l'Annexe XIV du règlement REACH (CE) 1907/2006.

#### **Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

Conformément aux articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006, la substance n'est pas susceptible d'être insérée dans l'annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation).

#### **Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

La substance ne rentre pas dans les normes établies dans l'Article XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006.

#### **DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

La substance n'est pas soumise à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

#### **Autres prescriptions**

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### **Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.



---

**Nom commercial :** Korox® (REF 46014)

**Version actuelle:** 1.0.7, établi le: 19.10.2015

**Version remplacée:** 1.0.6, établi le: 10.07.2015

**Région:** FR

---

**Service ayant établi cette fiche de données de sécurité**

UMCO Umwelt Consult GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 183, Tel.: +49(40)79 02 36 300, Fax: +49(40)79 02 36 357, e-mail: [umco@umco.de](mailto:umco@umco.de)

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO Umwelt Consult GmbH.